

INTITULE DU POSTE : Centre Académique pour la scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV)

POSTE	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Enseignant d'un cours de rattrapage intégré (CRI) / enseignant sur une ou plusieurs écoles ❖ Ce poste est ouvert à tous les enseignants ❖ La possession d'une licence ou maîtrise FLE et/ou la connaissance d'une langue vivante étrangère concernée seront appréciées, ainsi qu'une expérience d'enseignement en alphabétisation, FLE (français langue étrangère), FLS (français langue seconde), dont on pourra rendre compte
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>Le CASNAV offre des actions d'information et de formation initiale et continue, ainsi que des conseils aux équipes pédagogiques en vue de favoriser l'intégration scolaire des élèves.</p> <p>Il aide à la scolarisation des élèves (accueil des primo arrivants, relation entre le milieu familial et le milieu scolaire, promotion de l'ouverture culturelle). Il mène des actions en relation avec différents partenaires.</p>
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Remettre les élèves à un niveau leur permettant d'être intégrés à plein temps, le plus rapidement possible, dans une classe ordinaire
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Capacité à travailler en équipe ❖ Maîtriser des techniques d'évaluation spécifiques ❖ Capacité à établir des relations avec des partenaires inter-institutionnels
SPECIFICITE	<p>Poste incompatible avec l'exercice à temps partiel</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Les personnels intéressés par des postes en CRI ou en CLIN sont invités à prendre contact avec Mme KESSLER (04 94 09 55 09), responsable du Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, ainsi qu'avec l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription concernée.</p> <p>Ces postes devront évidemment figurer dans la liste des vœux saisis par Internet, lors du mouvement principal.</p> <p>En cas de vacance, ces postes seront pourvus après le mouvement principal, lors de l'appel particulier</p>